



MINISTRE DES AFFAIRES DE LA
COMMUNAUTE EST AFRICAINE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE
CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N°1701/...18./CM/2024
DU 02. OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES
DES PROGRAMMES AU MINISTERE DES AFFAIRES DE LA
COMMUNAUTE EST AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA CULTURE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE, DE
LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi N°1/08 du 30 juin 2007 portant Ratification par la République du Burundi de l'Acte d'Adhésion de la République du Burundi à la Communauté Est Africaine, signé à Kampala, en Ouganda, le 18 juin 2007 ;

Vu la Loi N°1/27 du 30 novembre 2019 portant Réorganisation et Promotion des Activités Sportives au Burundi ;

Vu la Loi N°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi N°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi N°1/03 du 08 février 2023 portant Modification de la Loi N°1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi N°1/16 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret- Loi N°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administration Personnalises de l'Etat ;

Vu la Loi N°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret- Loi N°1/023 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics du Burundi;

Vu le Décret N°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret N°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret N°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret N°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Mission du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret N°100/070 du 27 avril 2024 portant détermination des rôles, attributions et cadre relationnel des acteurs dans le contexte de la déconcentration de l'ordonnancement ;

Vu le Décret N°100/102 du 13 juin 2024 portant modification du Décret N°100/115 du 07 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;

ORDONNE :

Article 1

Sont nommés:

- Responsable du Programme Administration Générale :

Monsieur Jacob RIZIKI, Secrétaire Permanent des Affaires de la Jeunesse, des Sports, de la Culture, de l'Administration, des Finances, de la Planification et des Statistiques

- Responsable du Programme Intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine :

Ambassadeur Rémy BARAMPAMA, Directeur Général de la Coordination des Affaires Politiques, Sécuritaires, Juridiques et Communication

- Responsable du Programme Emploi et Autonomisation des Jeunes :

Monsieur SINDAYIGAYA Zabulon, Directeur de la Jeunesse

- Responsable du Programme Sport :

Monsieur Mathias MANIRAKIZA, Directeur des Sports

- Responsable du Programme Culture :

Madame Jeanne NIYONZIMA, Directeur Général de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

A3

Article 2

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3

La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 02...octobre 2024

**LE MINISTRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE
EST AFRICAINE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE**

Ambassadeur Gervais ABAYEHO

